

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MEDARD LA ROCHETTE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Hervé TRIMOULINARD, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, M. Ian ANGUS, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : Mme Céline LARGE, Mme Fanny ROBY, M. Olivier SÉBENNE.

Procurations : Mme Céline LARGE en faveur de Mme Caroline MOUTARDE,
M. Olivier SÉBENNE en faveur de Mme Josiane MOURLON.

Secrétaire : Mme Emilie BILLON a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 janvier 2024
- 02- Demande motivée autorisant une construction hors des parties urbanisées de la commune à Chadiéras
- 03- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
- 04- Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
- 05- Autorisation de poursuivre la relation locative pour le 3ème local de la CMC, par un bail à loyer, à titre commercial, qui annule et remplace le bail dérogatoire signé le 31 décembre 2022
- 06- Participation financière Ecole Privée de Saint Louis
- 07- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 08- Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
MA-DEL-2024-010	Demande motivée autorisant une construction hors des parties urbanisées de la commune à Chadiéras	M. LE MAIRE demande que cette autorisation puisse être instruite favorablement, dans le cadre de l'avis rendu par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de donner un avis favorable à ce projet de construction sur la parcelle cadastrée AV-332p, située hors des parties actuellement urbanisées de la commune.	Adoptée à l'unanimité

MA-DEL-2024-011	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire	<p>Les dépenses d'investissement : Il est prévu de réaliser en 2024, pour une somme totale d'environ 200 000.00 €, les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Travaux de voirie (Serras/La Chave) -Jardins des souvenirs -Isolation des caves de l'école -Réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement des lignes électriques -Restauration des ouvrages d'art -Changement et isolation des portes des deux mairies -Mise aux normes électriques des logements de l'école de Fourneaux et de la mairie de Saint Médard -Aménagement du stade de Fourneaux (jeux pour enfants, porte-cycles...) -Végétalisation des cimetières -Changement du portail de la salle des fêtes -Extracteur dans le local des archives -Amélioration du parking de La Rochette <p>Pour améliorer l'habitat des administré-e-s, mais aussi pour faciliter le travail des employé-e-s afin de gagner en efficacité, de nouvelles acquisitions, pour un total d'environ 113 000.00 €, sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Changement d'épareuse -Achat de citernes incendie -Achat four cantine -Renouvellement des panneaux d'affichage -Installation de composteurs et d'un broyeur -Réalisation du vestiaire des employés communaux <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et valide le rapport d'orientation budgétaire.</p>	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2024-012	Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse	<p>Sur proposition de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'adhérer à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à compter de l'année 2024 afin de pouvoir bénéficier de l'offre de service « Assistance restauration scolaire » ; -d'approuver les statuts et le règlement intérieur de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse ; -d'autoriser M. LE MAIRE à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'assistance ci-annexée ; 	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2024-013	Autorisation de poursuivre la relation locative pour le 3ème local de la CMC, par un bail à loyer, à titre commercial, qui annule et remplace le bail dérogatoire signé le 31 décembre 2022	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accepte de continuer la location du 3ème hangar à M. TURQUETIL à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 9 années entières et consécutives. 	Adoptée à l'unanimité
MA-DEL-2024-014	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -prend connaissance des dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ; -approuve la nomination du référent déontologue et les modalités de saisine de ce référent ; -autorise le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80.00 € l'unité ; -autorise M. LE MAIRE à signer la convention telle qu'annexée pour l'année 2024 ainsi que tout document relatif à ce dossier . 	Adoptée à l'unanimité

